

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Du vendredi 26 mars 2010**



Présents : Nicole BAUMONT, Christian CARETTE, Frédéric FERE, Denis JACOTOT, Maryvonne KOJEOU, Alexandre LUMINET , Patrice MANCEAU, Maxime ROCHETTE, Jean-Paul ROSSIGNOL, Jean-Luc ROYER, Danielle VERMOT DESROCHES.  
Excusés : Isabelle GAGO, Bertrand MATHIEU, Pascal MIELLE, Patricia THIBAUT.  
Secrétaire : Maryvonne KOJEOU.

Depuis plusieurs semaines, la commune est victime d'actes de vandalisme (école, abri bus, boîte aux lettres, etc...). A chaque fois, nous avons porté plainte et les gendarmes mènent l'enquête.

Toutes ces dégradations ont un coût pour la collectivité.

De la même manière que nous vous demandons d'être vigilant et de surveiller les véhicules suspects afin d'éviter les cambriolages, nous souhaitons vous associer à la lutte contre le vandalisme, car les aménagements, le mobilier urbain est notre propriété à tous.

Nous ne pourrions pas améliorer notre environnement, si nos finances sont mobilisées à réparer les dégâts qui pourraient être évités.

La séance est ouverte à 20 h 30.

**Réhabilitation logement 6 rue de l'Eglise**

Le Conseil Municipal retient la proposition de M. Vincent ATHIAS, architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du logement communal 6 rue de l'Eglise pour un montant de 10.5 % du montant des travaux estimé actuellement à 77 000 €.

**Expertise de la Cure**

Le Conseil Municipal retient la proposition de M. Simon BURI, architecte pour établir l'expertise de la Cure pour un montant TTC de 4 257.76 €.

**Loyers des bassins**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter à 26 € l'augmentation maximale pour les loyers des bassins en 2010. Les loyers de l'association de pêche de Remilly seront inchangés. Un nouvel avenant, sans augmentation liée à un indice sera proposé à nos locataires. La révision se fera tous les 3 ans sur délibération du Conseil Municipal et ne pourra excéder 1 % l'an.

**Convention SPA**

Le Maire est autorisé à renouveler la convention existante pour l'accueil des chiens errants retrouvés sur le territoire de la commune.

### **Terre végétale**

La commune met, gratuitement, à la disposition des administrés de la terre végétale (uniquement pour usage personnel). Inscription et renseignements en mairie.

La séance s'est terminée à 21 heures 45.

**RESPECTEZ LES HORAIRES DE TONTE**  
**et autres engins bruyants**

Samedis : 9 h 00 – 12 h 00 / 14 h 00 – 19 h 00  
Dimanches et jours fériés : 10 h 00 – 12 h 00

**ATTENTION :**

Nous recevons de nombreuses plaintes concernant les gens qui brûlent branchages et autres détritiques à moins de 100 m des habitations. Ceci est strictement interdit.

Il est tout aussi interdit de déposer ses tontes de gazon ou ses branchages en forêt. Pour cela, deux déchèteries sont à votre disposition.

Respectons la tranquillité de nos voisins : pas de bruits intempestifs après 22 heures.

**Mise à l'enquête publique du SCOT** (schéma de cohérence territoriale) : permanence du commissaire enquêteur : Marie d'Arc sur Tille : lundi 17 mai de 9 h à 12 h ; mercredi 2 juin de 15 h à 18 h.

**La mairie sera fermée du 10 au 14 mai 2010.**  
En cas d'urgence contactez Monsieur Maxime ROCHETTE .